

	2023	2022	Variation
Taux de taxe foncière, par 100 \$ d'évaluation:			
Taux de base (résiduel)	0.7692 \$	0.7414 \$	3.75%
Immeubles de 6 logements et plus	0.7692 \$	0.7414 \$	3.75%
Immeubles agricoles	0.5326 \$	0.4943 \$	7.75%
Immeubles forestiers	0.5326 \$	0.4943 \$	7.75%
Immeubles industriels	2.2086 \$	2.1288 \$	3.75%
Immeubles non résidentiels	1.6569 \$	1.5970 \$	3.75%
Entretien des égouts	0.0485 \$	0.0485 \$	0.00%
Assainissement des eaux usées	0.0296 \$	0.0296 \$	0.00%
Terrains vagues avec services municipaux	1.5384 \$	1.4828 \$	3.75%
Taxe d'eau			
Au compteur			
Du mètre cube (au-delà de 200 m.c. par logement ou local)	1.12 \$	1.12 \$	0.00%
Tarif minimum (frais fixes) par logement ou local	180.00 \$	180.00 \$	0.00%
Sans compteur, par logement ou local	288.00 \$	288.00 \$	0.00%
Autres tarifs par logement ou local			
Entretien du réseau d'aqueduc	113.00 \$	113.00 \$	0.00%
Matières résiduelles (recyclables et non recyclables)	234.00 \$	234.00 \$	0.00%
Quotes-parts payées aux autres organismes gouvernementaux			
Les quote-parts et redevances payées aux autres gouvernements sont financées par les taxes foncières générales. Si la Ville les finançait par une taxe distincte, voici quel en serait le taux:			
Transports collectifs	0.0494 \$	0.0482 \$	2.54%
Autres quotes-parts et redevances	0.0337 \$	0.0335 \$	0.69%
	<hr/>	<hr/>	
Total	0.0832 \$	0.0817 \$	
Pourcentage du taux de base utilisé pour financer les quotes-parts	10.81%	11.02%	

Notes

Dans le cas des immeubles à vocation mixte (résidentielle/commerciale ou résidentielle/industrielle), les taxes sont appliquées en fonction du pourcentage d'occupation de chacune des catégories. Le présent tableau présente les taxes applicables au territoire urbanisé de la Ville (c.-à-d. avec aqueduc et égout sanitaire). Les taxes de secteur en sont exclues.